Médecins généralistes : Refusons d'ouvrir la porte aux dépassements d'honoraires

samedi 23 janvier 2016, par CANTALOUP Frank, PROUHET Frank (Date de rédaction antérieure : 20 janvier 2016).

Alors que les dépassements d'honoraires étaient à 93 % cantonnés chez les spécialistes, les deux principaux syndicats de médecins, CSMF et MG France, après la grève contre le tiers-payant, appellent les généralistes à pratiquer des dépassements, à passer de 23 euros (tarif de la convention médicale) à 25 ou 30 euros, non remboursés par la Sécurité sociale...

On connaît la conséquence de l'explosion des dépassements d'honoraires, passés de 900 millions d'euros en 1990 à plus de 2,5 milliards d'euros aujourd'hui, auxquels s'ajoutent les franchises médicales et autres forfaits hospitaliers. 25 % des patientEs repoussent ou renoncent aux soins. Les plus précaires, les chômeurs, les femmes isolées, les jeunes, sont les plus touchés par cette santé à deux vitesses.

Sur fond de pénurie médicale annoncée, ces dépassements vont aussi freiner l'installation des jeunes médecins dans les quartiers populaires, où les dépassements d'honoraires seront plus difficiles et même interdits pour les patientEs qui ont une CMU.

Hausse sauvage

Les syndicats, les associations, doivent appeler la population à refuser cette hausse sauvage des tarifs des généralistes, à 93 % en secteur 1, où les dépassements d'honoraires sont interdits. C'est vrai que depuis 5 ans, les consultations n'ont pas augmenté. Mais avec en moyenne 6 200 euros supplémentaires touchés par généraliste – avec la ROSP, la rémunération sur objectif de santé publique, ou le forfait enfant – les généralistes ont maintenu leur pouvoir d'achat.

Mais surtout, s'il est légitime d'aligner les honoraires des généralistes et des spécialistes, cela doit se faire par la convention médicale qui en garantit la prise en charge par la Sécu, et pas en prenant dans la poche des patients. Et cela doit être associé à un tiers-payant généralisé, géré par la Sécurité sociale, par l'abandon du forfait hospitalier, des franchises médicales et des dépassements d'honoraires... Une promesse de Hollande vite oubliée. Et avancer vers un remboursement à 100 % des soins par la Sécurité sociale, pour le droit aux soins pour tous.

Frank Cantaloup